

Poste & Médias

SANTÉ, PRESSE ET DISTRIBUTION DU COURRIER : LA F3C CFDT DENONCE UNE POLÉMIQUE IRRESPONSABLE

L'organisation de la société dans son ensemble comme la vie de chacun d'entre nous sont totalement bouleversées par la crise sanitaire qu'elles traversent. Ce bouleversement est aussi profond que nouveau. Nous vivons tous notre première expérience dramatique d'une pandémie. Le monde du travail est frappé de plein fouet par les conséquences d'une maladie virale dont l'espèce humaine est atteinte en ce moment.

Dans ce contexte, ce qui guide la F3C CFDT, c'est la sécurité sanitaire de toutes celles et ceux qui travaillent et ce qu'elle **souhaite continuer de défendre, c'est la cohésion sociale**. Elle met cette volonté en œuvre quotidiennement et concrètement dans les entreprises où ses équipes syndicales sont présentes.

Les représentants des organisations patronales de la presse critiquent la suppression, du samedi au mardi, de la distribution du courrier et de la presse quotidienne nationale ou territoriale. L'entreprise La Poste, confrontée comme d'autres entreprises à une situation inédite, a fait le choix de mettre en place une organisation du travail sur trois jours pour les postières et les postiers dans l'objectif de leur donner des conditions de travail ne mettant pas en péril leur santé.

La F3C CFDT considère que la polémique maladroite qui voudrait opposer les salariés et les entreprises de deux secteurs d'activité relevant du service public et du droit à l'information est le fruit de postures inconséquentes qui doivent cesser dans l'intérêt général.

La F3C CFDT rappelle aux employeurs de la presse écrite et à leurs représentants que si informer est un droit inaliénable, même en temps de crise sanitaire, donner aux journalistes et à l'ensemble de leurs salariés les moyens de travailler en totale sécurité est une responsabilité à laquelle ils ne peuvent se soustraire.

La F3C CFDT a conscience que les difficultés générées par la situation dramatique et nouvelle que nous traversons ne puissent toujours trouver une résolution préexistante ou rapide. Un temps d'adaptation et de réflexion est forcément nécessaire même s'il conviendrait qu'il soit le plus court possible.

Dans la perspective d'une telle adaptation, et en fonction de l'évolution éventuelle de la situation de la distribution des journaux quotidiens à toutes les personnes abonnées, la F3C CFDT veillera à ce que cela soit réalisé dans les conditions contractuelles et sanitaires préservant les droits et la santé de l'ensemble des salariés concernés.

Dans cette perspective d'adaptation, puisqu'il s'agit ici de service public, de liberté fondamentale, de démocratie et d'état d'urgence sanitaire, la F3C CFDT appelle également le gouvernement, l'ensemble des ministères impliqués ainsi que tous les élus locaux à assumer leur responsabilité, comme le président de la République s'y est engagé le 11 mars, en trouvant les moyens légaux et financiers correspondant à la résolution de ces difficultés.